

Page: 1/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2023 Version 2 (remplace la version 1) Révision: 01.12.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit:

G-CEM LinkForce Paste A (Base)

Nanoforme

- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Matériel d'aide pour la technique dentaire
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

GC EUROPE N.V. Interleuvenlaan 33

B-3001 Leuven

Tel. +32/(0)16/74.10.00

Fax +32/(0)16/40.26.84

msds@gc.dental

- · Service chargé des renseignements: Affaires réglementaires
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux. Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Exemptions

Le produit, réglementé en tant que dispositif médical invasif par la réglementation (CE) 2017/745, est exempté des exigences en matière d'étiquetage pour les substances et les mélanges (conformément à la disposition de l'Art 1.5).

· Pictogrammes de danger





GHS05

05 GHS03

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: bisméthacrylate de 7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diyl bisméthacrylate de (1-méthyléthylidène)bis[4,1-phénylèneoxy(2-hydroxy-3,1-propanediyl)]
- · Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 2)

Page: 2/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2023 Version 2 (remplace la version 1) Révision: 01.12.2023

Nom du produit: G-CEM_LinkForce_Paste_A_(Base)

(suite de la page 1)

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT**: Non applicable. · **vPvB**: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description:

Seules les substances devant être mentionnées conformément à l'annexe II du règlement n ° 1907/2006 sont répertoriées. Une information sur d'autres substances pouvant être présentes peut être obtenue sur demande.

Cas: 72869-86-4	higns 4th gamilate do 7.70(ou 7.00) tuim 4th vi 4.12 diana 2.14 diana	10-<25%
EINECS: 276-957-5	bisméthacrylate de 7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diyl	10-<23%
	Aquatic Chronic 2, H411; Skin Sens. 1B, H317	
CAS: 1565-94-2 EINECS: 216-367-7	bisméthacrylate de (1-méthyléthylidène)bis[4,1-phénylèneoxy(2-hydroxy-3,1-propanediyl)]	5-<10%
EINECS. 210-30/-/	Eye Dam. 1, H318; Skin Sens. 1, H317	
CAS: 1985-51-9	2,2-diméthyl-1,3-propanediyl bisméthacrylate	5-<10%
EINECS: 217-856-8	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 13463-67-7	oxyde de titane	0,5-<1%
EINECS: 236-675-5	Carc. 2, H351	
Numéro index: 022-006-00-2	substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	
CAS: 7631-86-9	dioxyde de silicium	0,2-<0,5%
EINECS: 231-545-4	Nanoforme: groupe composé de nanoformes amorphes	
	nanoformes non traitées en surface	
	Forme: Sphéroïdale	
	Structure: formes amorphes	
C15 (2000 20 (Cristallinité: nanoforme amorphe	0.2 <0.50/
CAS: 68909-20-6 EINECS: 272-697-1	Silanamine, 1,1,1-trimethyl-N-(trimethylsilyl)-, hydrolysis products with silica	0,2-<0,5%
EINECS: 2/2-09/-1	STOT RE 2, H373, EUH066	
	Nanoforme: groupe composé de nanoformes amorphes	
	nanoformes traitées en surface	
	Forme: Sphéroïdale	
	Structure: formes amorphes	

Page: 3/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2023 Version 2 (remplace la version 1) Révision: 01.12.2023

Nom du produit: G-CEM_LinkForce_Paste_A_(Base)

(suite de la page 2)

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Recourir à un traitement médical.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Protéger l'oeil intact.

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Manifestations allergiques
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Eau
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- · Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre les personnes en sécurité.

Eviter tout contact avec les veux et avec la peau.

Porter un vêtement personnel de protection.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

(suite page 4)

Page: 4/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2023 Version 2 (remplace la version 1) Révision: 01.12.2023

Nom du produit: G-CEM LinkForce Paste A (Base)

(suite de la page 3)

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- · Préventions des incendies et des explosions: Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.
- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

13463-67-7 oxyde de titane

VLEP Valeur à long terme: 10 mg/m³

· DNEL

13463-67-7 oxyde de titane

Inhalatoire DNEL inhalation 10 mg/m3 (man)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Eviter tout contact avec les veux et avec la peau.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

- · Protection respiratoire: Protection respiratoire recommandée.
- · Protection des mains:



Page: 5/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2023 Version 2 (remplace la version 1) Révision: 01.12.2023

Nom du produit: G-CEM LinkForce Paste A (Base)

(suite de la page 4)

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Non déterminé.

- · Temps de pénétration du matériau des gants
- Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Point de fusion/point de congélation:

Liquide
Jaune
Désagréable
Non déterminé.
Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 190°C

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: Non déterminé.
 Supérieure: Non déterminé.
 Point d'éclair Non applicable.
 Température d'auto-inflammation Non déterminé.
 Température de décomposition: Non déterminé.

· *pH*

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé. · Dynamique: Non déterminé.

·Solubilité

· l'eau:
 Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)
 Pression de vapeur:
 Insoluble
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:
 Densité relative
 1,72 g/cm³
 Non déterminé.

(suite page 6)

Page : 6/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2023 Version 2 (remplace la version 1) Révision: 01.12.2023

Nom du produit: G-CEM_LinkForce_Paste_A_(Base)

	(suite de la page
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Caractéristiques des particules	SiO2: Diamètre de la structure des particules = 2,5 - 5
	nm (MET, d50, basé sur le nombre)
	Diamètre de l'agglomérat = 5 - 50 mm (diffraction lase
	par voie sèche, d50, basé sur le volume)
	7631-86-9 dioxyde de silicium:
	groupe composé de nanoformes amorphes
	nanoformes non traitées en surface
	Forme: Sphéroïdale
	Structure: formes amorphes
	Cristallinité: nanoforme amorphe
	68909-20-6 Silanamine, 1,1,1-trimethyl-N
	(trimethylsilyl)-, hydrolysis products with silica:
	groupe composé de nanoformes amorphes
	nanoformes traitées en surface
	Forme: Sphéroïdale
	Structure: formes amorphes
	Cristallinité: nanoforme amorphe
9.2 Autres informations	
Aspect:	
Forme:	Pâteuse
Indications importantes pour la protection de la san	té
et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Teneur en solvants:	
· VOC (CE)	0.0 g/l
Changement d'état	
Taux d'évaporation:	Non déterminé.
Informations concernant les classes de dange	er
physique Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
	néant
Liquides inflammables Matières solides inflammables	neani néant
Substances et mélanges autoréactifs	neam néant
	neam néant
Liquides pyrophoriques Mutières solides pyrophoriques	neani néant
Matières solides pyrophoriques Matières et mélanges auto échauffants	neani néant
Matières et mélanges auto-échauffants	пеин
Substances et mélanges qui dégagent des gaz	naant
inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant

(suite page 7)

Page: 7/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2023 Version 2 (remplace la version 1) Révision: 01.12.2023

Nom du produit: G-CEM LinkForce Paste A (Base)

(suite de la page 6)

· Explosibles désensibilisés

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:			
72869-86-4 bisméthacrylate de 7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16- diyl			
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat female) (OECD 401)	
13463-67-7	13463-67-7 oxyde de titane		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (mouse) (OECD 420)	
Inhalatoire LC50/4 h >6,82 mg/l (rat male)		>6,82 mg/l (rat male)	
7631-86-9 dioxyde de silicium			
Oral	LD50	10.000 mg/kg (rat (f+m))	

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Indications toxicologiques complémentaires:
- · Toxicité par administration répétée Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

Page: 8/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2023 Version 2 (remplace la version 1) Révision: 01.12.2023

Nom du produit: G-CEM_LinkForce_Paste_A_(Base)

(suite de la page 7)

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

72869-86-4 bisméthacrylate de 7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diyl

EC50/48h (statique) >1,2 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR, ADN, IMDG, IATA
- · Classe néant
- · 14.4 Groupe d'emballage
- · ADR, IMDG, IATA néant

(suite page 9)

Page: 9/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2023 Version 2 (remplace la version 1) Révision: 01.12.2023

Nom du produit: G-CEM_LinkForce_Paste_A_(Base)

(suite de la page 8)

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux

instruments de l'OMI Non applicable.

· "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

- · Phrases importantes
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul

(suite page 10)

Page: 10/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2023 Version 2 (remplace la version 1) Révision: 01.12.2023

Nom du produit: G-CEM LinkForce Paste A (Base)

(suite de la page 9)

· Service établissant la fiche technique: Regulatory affairs

· Contact: msds@gc.dental

· Date de la version précédente: 27.10.2022

· Numéro de la version précédente: 1

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique-toxicité à long terme pour le milieu aquatique-Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique-toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

·Sources

- ECHA (http://echa.europa.eu/)
- EnviChem (www.echemportal.org)

* Données modifiées par rapport à la version précédente

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Avis de non-responsabilité :

Les informations contenues dans le présent document sont réputées fidèles et sincères. Cependant, toutes les affirmations, recommandations ou suggestions sont faites sans la moindre garantie ou déclaration, expresse ou implicite, de notre part. Par conséquent, aucune garantie n'est donnée – ni ne peut être inférée – que les informations contenues dans le présent document sont exactes ou exhaustives, et nous déclinons dès lors toute responsabilité concernant l'utilisation de ces informations ou les produits y mentionnés. Tous ces risques sont assumés par l'acheteur/utilisateur. Les informations contenues dans le présent document peuvent également être modifiées sans notification. Néanmoins, à titre de précision, aucun élément contenu dans le présent document n'exclut ou ne limite notre responsabilité en cas de décès ou de lésion corporelle imputable à notre négligence ou à une déclaration frauduleuse.



Page: 1/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2023 Version 2 (remplace la version 1) Révision: 01.12.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit:

G-CEM LinkForce Paste B (Catalyst)

Nanoforme

- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Matériel d'aide pour la technique dentaire
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

GC EUROPE N.V. Interleuvenlaan 33 B-3001 Leuven

Tel. +32/(0)16/74.10.00 Fax +32/(0)16/40.26.84 msds@gc.dental

- · Service chargé des renseignements: Affaires réglementaires
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Exemptions

Le produit, réglementé en tant que dispositif médical invasif par la réglementation (CE) 2017/745, est exempté des exigences en matière d'étiquetage pour les substances et les mélanges (conformément à la disposition de l'Art 1.5).

· Pictogrammes de danger



- · Mention d'avertissement Attention
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: bisméthacrylate de 7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diyl diméthacrylate peroxyde de dibenzoyle
- · Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

Page: 2/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2023 Version 2 (remplace la version 1) Révision: 01.12.2023

Nom du produit: G-CEM_LinkForce_Paste_B_(Catalyst)

(suite de la page 1)

· Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Liste II

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description:

Seules les substances devant être mentionnées conformément à l'annexe II du règlement n° 1907/2006 sont répertoriées. Une information sur d'autres substances pouvant être présentes peut être obtenue sur demande.

CAS: 72869-86-4 EINECS: 276-957-5	bisméthacrylate de 7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diyl	10-<25%
EINECS. 2/0-93/-3	Aquatic Chronic 2, H411; Skin Sens. 1B, H317	
CAS: 109-16-0	diméthacrylate	5-<10%
EINECS: 203-652-6	Skin Sens. 1, H317	
CAS: 41637-38-1	produits de l'estérification de l'acide 4,4'-isopropylidènediphénol, éthoxylé et 2-méthylprop-2-énoïque	5-<10%
	Aquatic Chronic 4, H413	
CAS: 94-36-0	peroxyde de dibenzoyle	0,5-<1%
EINECS: 202-327-6	Org. Perox. B, H241; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	
Numéro index: 617-008-00-0		
CAS: 68909-20-6 EINECS: 272-697-1	Silanamine, 1,1,1-trimethyl-N-(trimethylsilyl)-, hydrolysis products with silica	1-<2,5%
	STOT RE 2, H373, EUH066	
	Nanoforme: groupe composé de nanoformes amorphes	
	nanoformes traitées en surface	
	Forme: Sphéroïdale	
	Structure: formes amorphes	
	Cristallinité: nanoforme amorphe	

-FR

Page: 3/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2023 Version 2 (remplace la version 1) Révision: 01.12.2023

Nom du produit: G-CEM LinkForce Paste B (Catalyst)

	(su	ite de la page 2)
CAS: 7631-86-9	dioxyde de silicium	0,2-<0,5%
EINECS: 231-545-4	Nanoforme: groupe composé de nanoformes amorphes nanoformes non traitées en surface Forme: Sphéroïdale Structure: formes amorphes Cristallinité: nanoforme amorphe	
CAS: 128-37-0	2,6-di-tert-butyl-p-crésol	0,1-<0,2%
EINECS: 204-881-4	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien (II)	

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Recourir à un traitement médical.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Manifestations allergiques
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Movens d'extinction
- · Moyens d'extinction: CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Eau
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 4)

Page: 4/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2023 Version 2 (remplace la version 1) Révision: 01.12.2023

Nom du produit: G-CEM LinkForce Paste B (Catalyst)

(suite de la page 3)

· Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre les personnes en sécurité.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Porter un vêtement personnel de protection.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- · Préventions des incendies et des explosions: Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.
- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL		
128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-c		résol
Dermique	DNEL dermal	0,5 mg/kg bw/day (man)
Inhalatoire	DNEL inhalation	3,5 mg/m3 (man)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 5)

Page: 5/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2023 Version 2 (remplace la version 1) Révision: 01.12.2023

Nom du produit: G-CEM_LinkForce_Paste_B_(Catalyst)

(suite de la page 4)

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

- · Protection respiratoire: Protection respiratoire recommandée.
- · Protection des mains:



Gants de protection

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales

État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Point de fusion/point de congélation:

Liquide
Beige clair
Genre alcool
Non déterminé.
Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition Non déterminé.
Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: Non déterminé. · Supérieure: Non déterminé.

· Point d'éclair 92 °C

Température d'auto-inflammation
 Température de décomposition:
 pH
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé. · Dynamique: Non déterminé.

(suite page 6)

Page: 6/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 01.12.2023 Version 2 (remplace la version 1) Révision: 01.12.2023

Nom du produit: G-CEM LinkForce Paste B (Catalyst)

(suite de la page 5)

· Solubilité

· l'eau: · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

· Pression de vapeur:

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: · Densité relative · Densité de vapeur:

· Caractéristiques des particules

 $1,74 \text{ g/cm}^3$

Non déterminé. Non déterminé.

Insoluble

Non déterminé. Non déterminé.

SiO2: Diamètre de la structure des particules = 2,5 - 50

nm (MET, d50, basé sur le nombre)

Diamètre de l'agglomérat = 5 - 50 mm (diffraction laser

par voie sèche, d50, basé sur le volume)

68909-20-6 Silanamine, 1,1,1-trimethyl-N-

(trimethylsilyl)-, hydrolysis products with silica: groupe composé de nanoformes amorphes

nanoformes traitées en surface

Forme: Sphéroïdale Structure: formes amorphes Cristallinité: nanoforme amorphe

7631-86-9 dioxyde de silicium:

groupe composé de nanoformes amorphes

nanoformes non traitées en surface

Forme: Sphéroïdale Structure: formes amorphes Cristallinité: nanoforme amorphe

Non déterminé.

néant

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Pâteuse

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Teneur en solvants:

· VOC (CE)

· Changement d'état · Taux d'évaporation:

 $0.0 \, g/l$

· Informations concernant les classes de danger

physique

Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant

Matières et mélanges auto-échauffants

(suite page 7)

Page: 7/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2023 Version 2 (remplace la version 1) Révision: 01.12.2023

Nom du produit: G-CEM LinkForce Paste B (Catalyst)

(suite de la page 6)

 Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
 Liquides comburants néant
 Matières solides comburantes néant
 Peroxydes organiques néant
 Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
 Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

72869-86-4 bisméthacrylate de 7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diyl

Oral |LD50| > 5.000 mg/kg (rat female) (OECD 401)

7631-86-9 dioxyde de silicium

Oral LD50 10.000 mg/kg (rat (f+m))

128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Oral | LD50 | >6.000 mg/kg (rat (f+m)) (OECD 401)

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Indications toxicologiques complémentaires:
- · Toxicité par administration répétée Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

Page: 8/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2023 Version 2 (remplace la version 1) Révision: 01.12.2023

Nom du produit: G-CEM_LinkForce_Paste_B_(Catalyst)

(suite de la page 7)

- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

72869-86-4 bisméthacrylate de 7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diyl

EC50/48h (statique) >1,2 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)

128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

EC50/48h (statique) 0,48 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA

UN3082

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

(suite page 9)

Page: 9/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2023 Version 2 (remplace la version 1) Révision: 01.12.2023

Nom du produit: G-CEM_LinkForce_Paste_B_(Catalyst)

	(suite de la page 8
· ADR	3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (bisméthacrylate de 7,7,9(ou 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-
· IMDG	diazahexadécane-1,16-diyl) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID, N.O.S. (Urethane Dimethacrylate (UDMA)
·IATA	Butylated hydroxytoluene), MARINE POLLUTANT ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID, N.O.S. (Urethane Dimethacrylate (UDMA))
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
· Classe · Étiquette	9 (M6) Matières et objets dangereux divers. 9
· IMDG, IATA	
· Class	9 Matières et objets dangereux divers.
· Label	9
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Marine Pollutant:	Non
16 (* 1/4DB)	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (ADR): · Marquage spécial (IATA):	Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
	signe conventionnet (poisson et urbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par	Attention Matibus at aliete demonstrate discour
l'utilisateur Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	Attention: Matières et objets dangereux divers.
· No EMS:	F-A,S-F
· Stowage Category	A
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux	
instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
. Catágorio do transport	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	<i>3 (-)</i>
Couc ae restriction en tuillets	(suite page 1)

Page: 10/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2023 Version 2 (remplace la version 1) Révision: 01.12.2023

Nom du produit: G-CEM_LinkForce_Paste_B_(Catalyst)

	(suite de la page 9
·IMDG	51
· Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	5L Code: El
Excepted quantities (EQ)	Coue. E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (BISMÉTHACRYLATE DE 7,7,9(OU 7,9,9)-TRIMÉTHYL- 4,13-DIOXO-3,14-DIOXA-5,12-DIAZAHEXADÉCANE- 1,16-DIYL), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

• 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

- · Phrases importantes
- H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

(suite page 11)

Page: 11/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2023 Version 2 (remplace la version 1) Révision: 01.12.2023

Nom du produit: G-CEM LinkForce Paste B (Catalyst)

(suite de la page 10)

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul
- · Service établissant la fiche technique: Regulatory affairs
- · Contact: msds@gc.dental
- · Date de la version précédente: 04.05.2021
- · Numéro de la version précédente: 1
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Org. Perox. B: Peroxydes organiques – Type B

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique-toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

Sources

- ECHA (http://echa.europa.eu/)
- EnviChem (www.echemportal.org)

* Données modifiées par rapport à la version précédente

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Avis de non-responsabilité :

Les informations contenues dans le présent document sont réputées fidèles et sincères. Cependant, toutes les affirmations, recommandations ou suggestions sont faites sans la moindre garantie ou déclaration, expresse ou implicite, de notre part. Par conséquent, aucune garantie n'est donnée – ni ne peut être inférée – que les informations contenues dans le présent document sont exactes ou exhaustives, et nous déclinons dès lors toute responsabilité concernant l'utilisation de ces informations ou les produits y mentionnés. Tous ces risques sont assumés par l'acheteur/utilisateur. Les informations contenues dans le présent document peuvent également être modifiées sans notification. Néanmoins, à titre de précision, aucun élément contenu dans le présent document n'exclut ou ne limite notre responsabilité en cas de décès ou de lésion corporelle imputable à notre négligence ou à une déclaration frauduleuse.